

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SÉANCE DU 1^{ER} AVRIL 2026**

N° 2026 036

L'An Deux mille vingt-six, le 1er avril à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 26 mars 2026, sous la Présidence de Madame Florence MARMONIER, Maire

Présents : Florence MARMONIER, Perrine AUFRERE, Alexandre DUNAND, Ludovic DEVERGNES, Julie PERRIN, Thierry RUFFIER DES AIMES, Thierry RUFFIER LANCHE, Delphine PEPEY, Marion DRAPERI, Amaury BURDET, Floriane PARISSSE, Françoise VILLARD, Vincent RUFFIER DES AIMES

Absents : Jean-Max DESCHAMPS-BERGER (pouvoir donné à Florence MARMONIER) Valérie TRAVERS (pouvoir donné à Perrine AUFRERE)

Nombre en Membres :	13
En exercice :	15
Suffrages exprimés :	15
Votes pour :	15
Votes contre :	00
Ne prend pas part au vote :	00

Objet : Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne

Madame le maire explique que la commune de Champagny en Vanoise est membre du syndicat intercommunal de La Grande Plagne.

Par arrêté préfectoral du 20 mai 2020, les services de l'État ont approuvé la dernière modification statutaire du syndicat qui alloue à la commune de Champagny 3 sièges titulaires et 1 siège suppléant. Madame le maire demande si des conseillers souhaitent faire acte de candidature.

MARMONIER Florence, AUFRERE Perrine, DUNAND Alexandre, BURDET Amaury se portent candidats.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal

- DÉSIGNE, au 1er tour de scrutin majoritaire, en tant que représentants de la commune de Champagny en Vanoise au sein du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne:
 - MARMONIER Florence : Titulaire
 - AUFRERE Perrine : Titulaire
 - DUNAND Alexandre : Titulaire
 - BURDET Amaury : Suppléant

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Pour le Maire empêché,
Perrine AUFRERE**

SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

13 AVR. 2026

RECEPISSE

